

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA LETTRE DE L'ANCIEN COMMISSAIRE AUX ÉLECTIONS—LES PROPOS ATTRIBUÉS À L'AVOCAT DU MINISTRE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il exagère un peu en l'occurrence. Hier, il s'est comporté comme un personnage d'un film de gangsters de série B.

**Des voix:** Règlement!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Il a adressé au leader parlementaire suppléant du parti libéral une menace voilée que l'on peut lire dans le harsard. Il a exigé que les gens respectent l'indépendance de l'ancien commissaire aux élections, mais il l'a, par la suite, attaqué de façon malveillante. Enfin, il a tenté de comparer ma carrière politique à son gouvernement qui a trempé dans bien des scandales.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** J'ai essayé de trouver des mots pour exprimer ma pensée que vous ne jugeriez pas non parlementaires, monsieur le Président, mais je vais me contenter de dire que l'attitude du premier ministre, hier, était indigne du poste qu'il occupe, un point c'est tout. Je tiens à lui dire que sa tactique échouera et que la vérité finira par éclater...

**Des voix:** La question!

**M. le Président:** J'hésite beaucoup à interrompre le très honorable chef de l'opposition, surtout qu'il s'agit d'une question principale. Cependant, je tiens à rappeler aux députés que peu importe les sentiments qu'ils éprouvent, ils doivent s'abstenir de se lancer dans des introductions péjoratives. Ils ont, bien entendu, bien d'autres occasions de se pencher sur les conséquences d'une réponse d'un ministre ou de l'absence de réponse de sa part.

J'invite donc le très honorable député à poser sa question.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, je vais me rendre à votre décision et vous signaler que le premier ministre s'arrange toujours pour lancer ses contre-attaques après ma troisième question, afin que je ne puisse pas lui répondre le même jour.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré aux journalistes qu'il n'avait parcouru que rapidement cette lettre de l'ancien commissaire aux élections et qu'il l'avait ensuite rangée dans un tiroir pendant deux années, alors que l'avocat Jean Guilbeault, de Montréal, prétend que le ministre l'a consulté au sujet de cette lettre?

Quand les Canadiens vont-ils pouvoir obtenir du gouvernement toute la vérité?

● (1420)

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, en ce qui a trait à cette question, mon très honorable collègue devra, bien entendu, l'adresser au ministre, je

### Questions orales

suppose. Pour ce qui est des conversations que le ministre aurait pu avoir avec son propre avocat, j'invite mon collègue à en parler au ministre, s'il souhaite soulever la question dans cette enceinte.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, il ne m'incombe pas de m'entretenir avec le ministre au sujet de ce qui s'est produit en l'occurrence. Qui dirige au Canada? C'est le premier ministre qui se doit d'établir les faits.

[Français]

LA LETTRE DU COMMISSAIRE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE VIS-À-VIS DU DÉPUTÉ DE FRONTENAC

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre n'a apparemment pas parlé de la lettre au premier ministre. Il prétend avoir mis la lettre dans le tiroir de son bureau et laissée là pendant deux ans. Le ministre dit avoir lu la lettre seulement en vitesse. Mais un avocat de Montréal a déclaré aux journalistes que le ministre l'avait consulté au sujet de la lettre. On ne cherche pas seulement à savoir pourquoi la lettre a été écrite, mais on se demande pourquoi le premier ministre n'était pas au courant de la lettre. Pourquoi le premier ministre a-t-il attaqué hier l'ex-commissaire aux élections, et pourquoi y a-t-il des versions différentes sur ce que le ministre a fait de la lettre?

Le premier ministre va-t-il nous dire la vérité, à savoir ce que le ministre a fait de la lettre et congédier le ministre pour ne pas avoir été franc avec son patron, le premier ministre du Canada?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition se demande pourquoi je n'étais pas au courant. Parce que, comme le ministre l'a mentionné, je n'ai pas été avisé. J'ai répondu à cette question-là hier en disant que j'en ai pris connaissance avec un article. Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir répondre à des questions importantes, mais il va falloir que l'Opposition officielle me permette de le faire en toute sérénité. C'est une question importante, et je tiens à répondre avec précision. Or, effectivement, j'ai été avisé dans les circonstances que j'ai mentionnées hier.

Maintenant, le deuxième élément du point soulevé par le chef de l'opposition a trait à la décision du Commissaire. En vertu d'une loi de cette Chambre, lorsqu'une plainte est portée au sujet du comportement d'un député, l'enquête est menée par une personne indépendante, en l'occurrence le Commissaire. C'est arrivé dans ce cas-ci. Le Commissaire a un pouvoir discrétionnaire absolu, soit de porter plainte contre un député ou de ne pas porter plainte. Ayant terminé son enquête, le Commissaire officiel a décidé de ne pas porter plainte contre le député de Frontenac. C'est de cela dont j'ai été avisé. C'est un fait public, et j'ai agi en conséquence.

En ce qui concerne la situation hypothétique soulevée également dans la lettre par le Commissaire, j'ai suggéré hier que la façon de la considérer, c'est par le biais d'un comité parlementaire et que M. Gorman soit invité à se présenter devant le Comité pour répondre à des questions appropriées. Il me semble que c'est tout à fait normal et tout à fait juste que l'on procède ainsi!